

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU GARD



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, ET LE SEPT AVRIL À 19 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Étaient présents : M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Alexandra MORAND, M. Stéphan LAUTHIER, Mme Sabine SERRANO, M. Grégory ROMAN, Mme Patricia PIERREDON, M. Brice VOULAND, Mme Morgane CASTAN, M. Bastien VALENTE, Mme Martine COLOMINA, M. Didier DAVID, Mme Omayya FOLGADO, M. Patrick COMTE, M. Sébastien MERADI, Mme Karine SOULET, M. Camille RIQUIER, Mme Carole BICHAREL, M. Jérôme MARMOTAN, Mme Sonia MARY, M. Joël DEYDIER,

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Mme Angélique RETZER qui a donné pouvoir à M. Jérôme MARMOTAN pour voter en son nom, Mme Amandine VINCART qui a donné pouvoir à M. Joël DEYDIER pour voter en son nom

Mme Alexandra MORAND est désignée, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, secrétaire de séance

### NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
23	21	23

### DATE DE LA CONVOCATION

01/04/2026

### DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR

01/04/2026

### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**N° 2026-022 : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI SAISONNIER**

Madame Alexandra MORAND explique à l'assemblée que :

**VU** le code général de la fonction publique, et notamment l'article L 313-1 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) il habilite l'autorité à recruter,

**CONSIDÉRANT** qu'en raison du surcroît de travail conséquent aux manifestations organisées sur le territoire de Meynes, de la campagne de fleurissement, de l'ouverture de la piscine municipale, il y aurait lieu, de créer un emploi saisonnier d'agent polyvalent des services techniques à temps complet.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITÉ**,

**DÉCIDE** de créer un emploi saisonnier d'agent polyvalent des services techniques à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026.

**PRÉCISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures et que la rémunération est rattachée à l'échelle indiciaire des agents techniques.

**CHARGE** l'autorité d'assurer la publicité de vacance de l'emploi auprès du centre de gestion

**AUTORISE** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire

Pour extrait conforme

Le Maire  
Fabrice FOURNIER